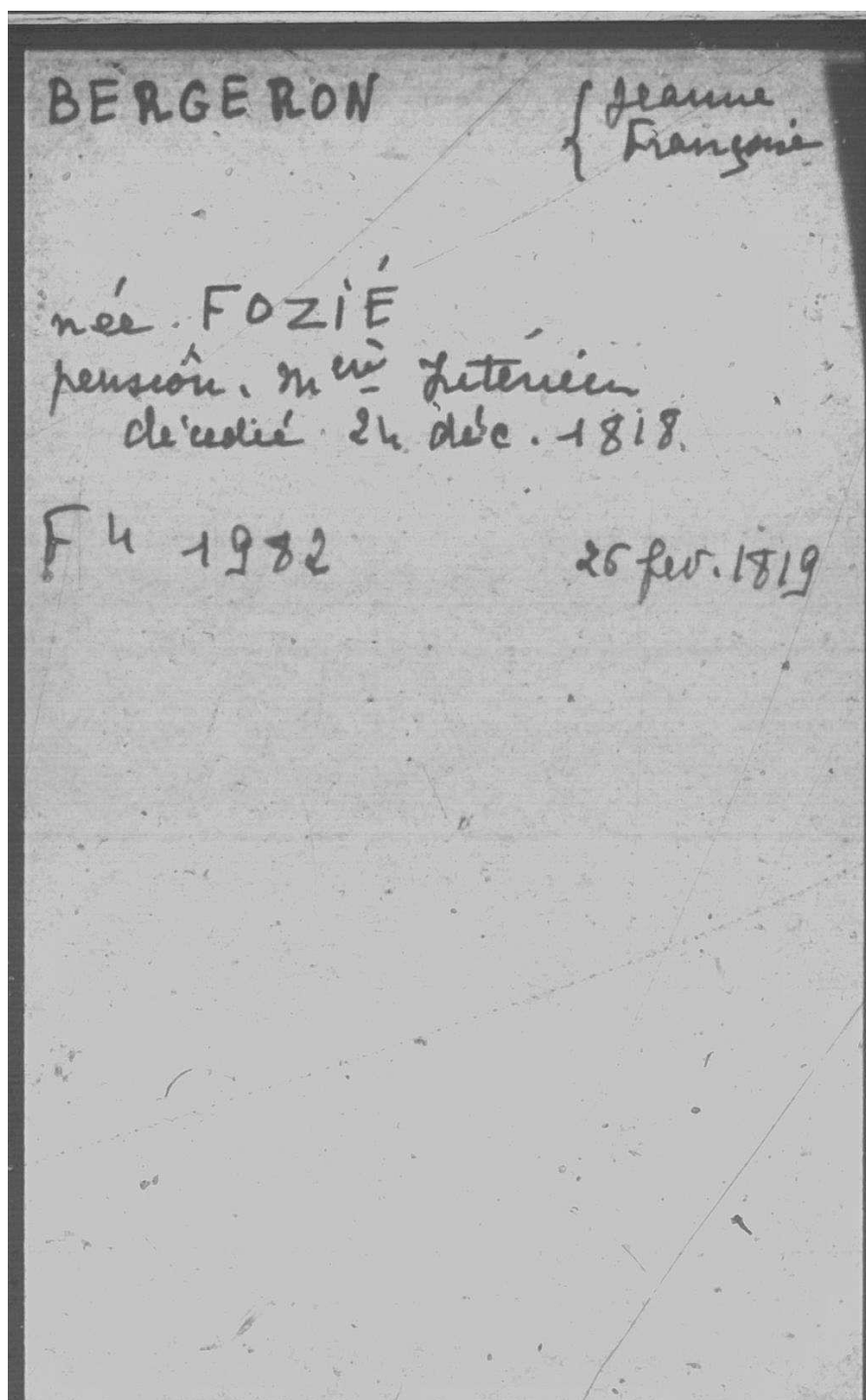


« Pensionné.e.s du ministère de l'Intérieur » : de la fiche au dossier

Jeanne Françoise Bergeron, née Fozié.....	2
Gaspard Berrier, maire de Goron (Mayenne)	6
Berruer, sculpteur, professeur à l'académie de peinture et sculpture	9

Jeanne Françoise Bergeron, née Fozie, pension ministère de l'Intérieur, décédée 24 décembre 1818

Fiche index



4^e Division.
Comptabilité générale.

1^{er} Bureau.

Pensionnaires du Ministère de l'Intérieur.

Envoi d'un Etat de la somme à payer aux héritiers
de la D. V. Bergeron, pour arriérages de pension
due au jour de son décès.

Paris, le 16. Février 1819.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur
à Monsieur le Directeur général de la
Caisse d'amortissement et de celle des Dépôts
et Consignations.

ARCHIVES
NATIONALES

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser
un Etat montant à 231. 01, à payer aux héritiers
de la D. V. Bergeron, pensionnaire de mon
Ministère, pour arriérages de pension depuis
le 1^{er} Octobre 1818, jusqu'au 24 Décembre suivant,
jour de son décès, déduction faite de la somme
proportionnelle prélevée par l'Ordonnance Royale
du 30 Juillet 1817.

J vous prie, Monsieur, de vouloir bien
faire acquitter cette somme sur le fonds de
retraite des Employés du Ministère de l'Intérieur.

Bergeron

4^{me} Division.

Ministère de l'Intérieur.

Comptabilité générale.

Pension de
retraite payable
à Larié.

Etat de la somme à payer par la Caisse des Dépôts et
Consignations, sur le Fonds de retraite des Employés du Ministère de
l'Intérieur, pour arrérages de la pension accordée à la personne ci-après dénommée.

ARCHIVES
NATIONALES

2. mois et 24 Jours (Du 1^{er} Octobre au 24 Décembre 1818.)

== Duplicata ==

Emargement pour Quitance.	Nom.	Date du Décret qui fixe la pension.	Montant de la pension par an.	Montant des arrérages pour 2. mois et 24. jours.	Retenue d'après la loi annexée à la loi du 28. avril 1816. Nombre de Centes.	Retenue Somme.	Somme à payer.	Pièces fournies.	Observations.
	V. Bergeron, née Jeanne-Françoise Poiré, décédée le 24. décembre 1818. (Les Héritiers.)	8. 8. 1810.	P. c. 1000. »	P. c. 233. 34	P. c. 1.	P. c. 2. 33.	P. c. 221. 01.	Celle constatant l'hérédité.	

Arrêté le présent Etat à la somme de Deux Cents
trente un franc et un centime, à payer aux héritiers
de la pensionnaire y dénommée.

Larié, le 16 - Février mil huit cent dix neuf.

Le Ministre secrétaire d'Etat
de l'Intérieur.

Caisse
de Dépôts
et Consignations.

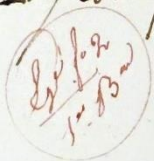
P. N.° 3. f. 199

Comptabilité

Doss. n.° 204
fact. n.° 3

Nota. Les lettres doivent être
adressées au Directeur général
de la Caisse. On aura soin de
rappeler, dans les réponses, la date
et le numéro de la lettre.

M. Dureau
le 8 - fév.
N.° 81.



Paris, le 26 février 1819

Le Maître des Requêtes, Directeur
général de la Caisse de Dépôts et Consignations,

A son Excellence Monsieur le Ministre secrétaire
d'Etat de l'Intérieur

Monsieur



J'ai l'honneur d'annoncer à votre Excellence que conformément
à l'état joint à la lettre du 16 de ce mois (4.° Division 1.° Bureau
de la Comptabilité générale) j'ai autorisé en faveur d'arriérés
de la Dame V.° Bergeron, pensionnaire de votre Ministère, le
paiement de la somme de Deux cent Trente un franc un
centime pour arrérager de la pension depuis le 1.° octobre 1818
jusqu'au 24 Xbre suivant, jour de son décès, réduction faite
de la retenue prescrite par l'ordonnance du Roi du 30
Juillet 1817.

Je suis avec Respect,

Monsieur,

De Votre Excellence

Très humble et très
obéissant serviteur

J. Vassier

Gaspard Berrier, maire de Goron (Mayenne), assassiné par les chouans en messidor an VIII.
Demande de pension de sa veuve

Fiche index

BERRIER (Gaspard)
maire de Goron (Mayenne)
assassiné par les Chouans en
messidor an VIII
Demande pension de sa veuve.
Fh 1982 7 flor. an IX

3^e Division

3 au 2^e Octob^r

11 fol 821.

accusé d'acceptation.

Paris 23. fév. 1881.

Le Ministre de l'Intérieur
au M. Maupetit membre du Corps
législatif



M.
A. B. M.

Les pièces ci-dessus produites par la
M^{re} Berrier, Citoyen Législateur, sous
^{actuellement}
entre l'arrêté du M. Debonnand
Liquidateur général de la dette publique
auquel un arrêté du Gouvernement du 3 fév.
dernier attribue la liquidation des Ponts et
Chaussées; c'est à lui que cette dette
doit être payée pour faire régler la
prestation alimentaire à laquelle elle peut
avoir droit. Je vous prie de trouver
ci-joint la lettre qui vous a été adressée
par le M. Debonnand.

Je vous prie de
recevoir

Berrier

Paris 7 floreal an 9

N^o. 1881.

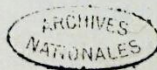
18^e. Century

Marpéti du dep^t. de la Mayenne
Membre du Corps législatif

au Citoyen le Ministre de l'Intérieur.

Personne d'une V^e. de fonctionnaire
arrivé dans les fonctions

Citoyen Ministre



3^e. Division

May. le 11. floréal

N^o. 421

[Signature]

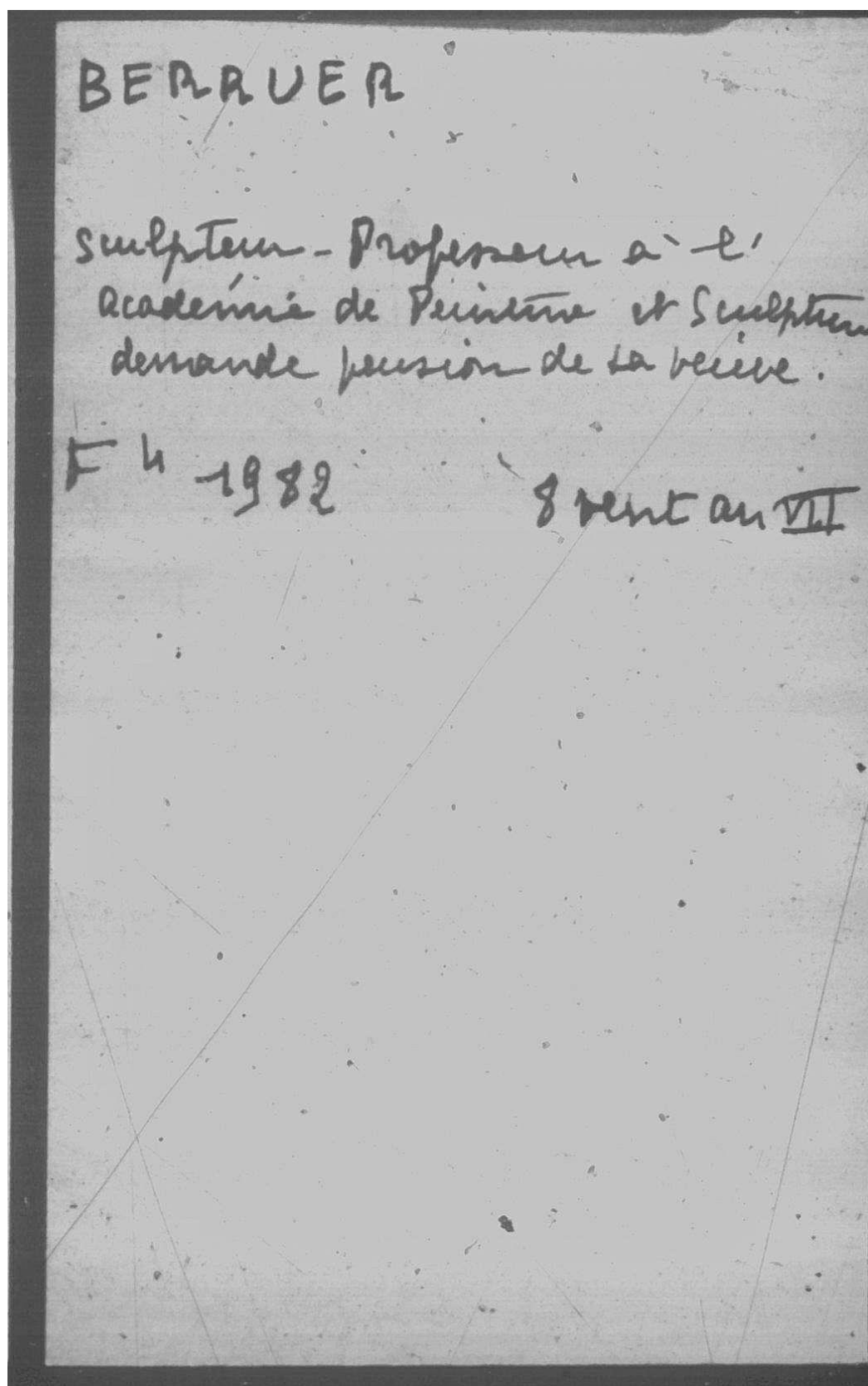
Le Citoyen Gaspard Berris était Maire à Goron
Petite Ville du dep^t. de la Mayenne. Acte annexé
par les chouans et lequel avait lui acte Volé et
enlevé.

La Veuve a adressé les papiers qui justifient l'annulation
de son Mari, en Mendant delau 8, dans vos bureaux
elle réclame les secours que la loi lui promet, elle
a justifié de son entree de veuve. je joins ici le placet
qui est adressé par une femme charitable, j'attendrai
la réponse pour la transmettre à cette Veuve.

Salut et respect Marpéti
May. l'abbé N^o. 13.

Berruer, sculpteur, professeur à l'académie de peinture et sculpture, pension demandée par sa veuve

Fiche index





Paris le 24.
Pluviose an 7.

2^e Dou

28 Pluv

N. 1901.

c. p.

8 Ventose
N. 2411

Au Ministre de l'Intérieur

Citoyen Ministre

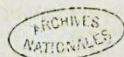
La C^{te} Berruc, Veuve depuis 22. mois, a l'honneur de
Vous exposer, qu'elle a tout perdu par la mort de Son Mary; Il
étoit Sculpteur de l'Académie depuis 30. ans, dont 15. Professeur,
Elle a même été obligée de sortir de Son Logement du Louvre, qu'il avoit
formé à ses frais, et dont elle n'a obtenu aucun dédommagement.

Cet artiste, entre autres travaux, a fait la Sculpture des Ecoles de
Chirurgie, une figure en marbre du Chancelier d'Aguesseau, la Sculpture
du Portail de St. Eustache, et différents autres ouvrages, qui tous ont
pu faire plaisir au Public éclairé.

Pleine de Confiance, Citoyen Ministre, dans Vos Lumières, Vos talents,
Vôtre goût et la protection que Vous accordez aux arts, cette Veuve espère,
que Vous voudrez bien lui faire accorder une Pension, en faveur des talents
de Son Mary, ainsi qu'il étoit d'usage d'en donner aux Veuves
des Professeurs de l'Académie.

Elle reste sans fortune, privée de Son Logement du Louvre et chargée
d'une mère infirme âgée de 70. ans; dont le peu de Rente qu'elle avoit sur
le Grand Livre, se trouve réduit presque à rien.

Dans cette fâcheuse position, elle veut réitérer Ses Instances,
Citoyen Ministre, persuadée que la bonté de Vôtre Cœur, Vous
fera accueillir, avec intérêt, Sa juste demande, dont l'obtention
ne mettra point de borne à sa reconnaissance.



Salut & Respect

Veuve Berruc

Berruc

Rue de l'Arbre Sec, maison du C^{te} Monnot Notaire.

Paris le 12 Ventose an 7.

Le Ministre de l'Intérieur,
à la C^{te} Dame Perru.

Citoyenne, Pour demander qu'il vous soit
accordé une pension en considération de ce
talent distingué de votre mari, Citoyen
sculpteur de l'Académie à la quelle vous
exposez qu'il a été attaché pendant
30 ans, dont 15 en qualité de professeur,
Il seroit bien satisfaisant pour moi
de pouvoir faire participer à la
Municipalité Nationale la Veuve d'un
artiste dont les ouvrages ont mérité
le suffrage public. Mais ce titre
seul n'est point suffisant pour faire
accueillir votre demande que les lois
ne permettent point d'admettre.
Saluez etc etc. l.

Rue de l'arbre sec, maison du
Nonnet, N^o 1.

N^o 2546.

Dép. d

A

ARCHIVES
NATIONALES

Dép. d

Aux Citoyens Admini

L

NECROLOGIE.

ARCHIVES
NATIONALES

LES arts viennent de faire une perte réelle dans la personne du citoyen Berruer , Sculpteur , Professeur de la ci-devant Académie de Peinture et Sculpture , décédé au Louvre , le 15 de ce mois , âgé de 62 ans.

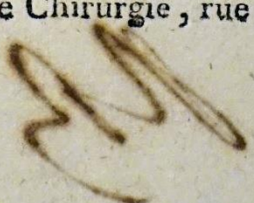
Je ne doute pas que quelqu'un de ses anciens confrères ne se fasse un devoir et un plaisir de rendre à la mémoire et aux talens de cet Artiste la justice qui leur est due , en faisant connoître les ouvrages qui lui assurent une place distinguée parmi les grands Artistes de son temps : en attendant cet hommage éclairé , l'amitié vient jeter quelques fleurs sur sa tombe.

Né de parens artistes , estimables et peu fortunés , Berruer s'occupa , dès son enfance , de l'art du dessin ; les progrès qu'il fit en peu de temps , lui donnèrent entrée aux écoles de la ci-devant Académie de Peinture et Sculpture ; et les prix qu'il y obtint successivement lui valurent l'honorable avantage d'aller se perfectionner à Rome aux frais du gouvernement.

C'est-là , c'est au milieu des chef-d'œuvres de l'antiquité et des modèles des trois écoles , que Berruer acquit cette connoissance du vrai beau dont il a constamment donné la preuve dans ses nombreux ouvrages : je n'en citerai ici que trois.

1°. La statue en marbre du célèbre chancelier d'Aguesseau , de six pieds de proportion , ordonnée par le gouvernement , et destinée au Muséum.

2°. Les 2 bas-reliefs qui décorent les façades extérieure et intérieure de l'école de Chirurgie , rue ci-devant des Cor-



deliers , à Paris ; ces deux monumens sont , en ce genre , un des plus beaux ornemens de la capitale.

59. Et une charmante figure , en marbre , de deux pieds et demi de proportion , représentant l'Amour lançant une flèche , et qui suffiroit , seule , pour donner une juste idée de ses talens.

Mais laissant à d'autres le soin de louer plus dignement Berruer , et de mieux apprécier son mérite comme artiste , je me bornerai à l'envisager sous le rapport des qualités morales.

A son retour de Rome , et après sa réception à la ci-devant académie de peinture et de sculpture , il obtint un atelier au Louvre ; il y fit construire à ses frais un logement qu'il s'empressa de partager avec son père et sa mère ; le fruit de ses travaux étoit autant à eux qu'à lui ; rempli de soins , de prévenances pour ses respectables parens , il n'a cessé jusqu'à leur dernier soupir , de leur procurer toute l'aisance et tous les agrémens qui allègent le poids de l'âge et rendent plus supportables les incommodités de la vieillesse.

Un aussi bon fils ne pouvoit qu'être un excellent mari ; une union de 20 ans sans le moindre nuage , et qui le fera vivre éternellement dans le souvenir de sa veuve , a montré en lui le modèle des époux.

Berruer joignoit à un amour passionné de son art , une modestie excessive , et un désintéressement extrême ; avec beaucoup de génie , il avoit reçu de la nature une belle ame et un bon cœur. Toutes ses actions ont été réglées sur les principes de la plus sévère probité , de la plus exacte droiture , et de la plus rigoureuse justice. Loyal en affaires , délicat en procédés , solide en amitié ; telles étoient les qualités essentielles de cet homme estimable que ses amis ne cesseront de regretter.

AB